ABCIS PYRENEES by autosphere

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital de 3 900 000 euros
Siège social : Route de Bayonne - 64140 BILLERE
RCS PAU 095 680 831
(ci-après la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 26 MAI 2025

La société GROUPE AUTOSPHERE, société par actions simplifiée à associé unique sise 39 avenue d'Iéna - 75016 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 348 616 145, représentée par son représentant légal, Monsieur Hervé MIRALLES,

Agissant en qualité d'associée unique (ci-après « l'Associée Unique ») de la Société,

À pris les décisions suivantes relatives :

- **Au remplacement du Directeur Général démissionnaire,**
- **Aux pouvoirs à accorder pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, prenant acte de la démission à compter du 19 avril 2025 de Monsieur Vincent DELMAS de ses fonctions de Directeur Général de la Société, décide de le dispenser du respect du préavis statutaire et de lui donner quitus pour l'exercice de son mandat.

L'Associée Unique, sur proposition du Président, décide de nommer, en remplacement et pour une durée illimitée, Fabrice MENDEZ-BRUNEAU, domicilié professionnellement à l'adresse suivante : GROUPE AUTOSPHERE, 12 Boulevard René Descartes - 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU, en qualité de Directeur Général de la Société, à compter rétroactivement du 1er mai 2025.

Conformément aux dispositions des statuts, le Directeur Général assistera le Président dans ses fonctions et aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers. Il dispose des mêmes pouvoirs que le Président et pourra agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les statuts à l'Associée Unique.

Monsieur Fabrice MENDEZ-BRUNEAU accepte les fonctions de Directeur Général qui lui sont confiées et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé ultérieurement le présent procès-verbal qui a été signé électroniquement par l'Associée Unique et le nouveau Directeur Général.

L'Associée Unique
Pour la société GROUPE AUTOSPHERE
Monsieur Hervé MIRALLES

Monsieur Fabrice MENDEZ-BRUNEAU
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Signé par **Hervé MIRALLES** 26/05/2025 15:39

Signé par **Fabrice MENDEZ-BRUNEAU** 26/05/2025 21:49

Signé par **Groupe Autosphere** 26/05/2025 21:49

oodrive sign

En face à face, à distance ou en ligne, créez le parcours idéal pour votre client. Oodrive Sign met la signature électronique au cœur de votre activité.
Offrez à votre application métier le meilleur de la signature électronique.

www.oodrive-sign.com eIDAS ETSI

LE DOCUMENT EST ÉLECTRONIQUEMENT SIGNÉ ET CERTIFIÉ PAR OODRIVE_SIGN

Le dossier est un original électronique ayant une valeur probatoire

IL EST ENREGISTRÉ SOUS LA RÉFÉRENCE

91a08fd88c2ca4ed06d8
f540391b0175f175ed0f

DIGITAL SIGNATURE AUTHORITY'S SEAL